



Arrondissement de DINANT

COMMUNE de HOUYET

Rue St Roch, 15

[www.houyet.be](http://www.houyet.be)

Tél.: (082) 66 67 51 (Secrétariat)

(082) 66 69 95 (Travaux)

Fax: (082) 66 60 11

E-mail: [administration.communale@houyet.be](mailto:administration.communale@houyet.be)

Compte BelFius IBAN: BE06 0910 0053 2822

BIC: GKCCBEBB

Agent traitant : BALLEUX Geraldine – Tél. : 082/67.69.66

N/Réf. : 2016-018

Objet : Taxe communale sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Exercice 2016 - article 1

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'en séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Collège communal a rejeté votre réclamation relative à l'objet repris sous rubrique.

Vous trouverez d'ailleurs en annexe ladite décision.

Il vous est toutefois loisible d'introduire un recours à l'encontre de cette décision devant le Tribunal de Première Instance de Namur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 25 mars 1999, portant exécution de l'article 7 de la loi du 23 mars 1999 relative à l'organisation judiciaire en matière fiscale.

Ce recours doit, à peine de déchéance, être introduit au plus tard dans un délai de trois mois à dater de la notification de la présente décision.

Les formes ainsi que la procédure applicables audit recours sont réglées comme en matière d'impôts d'Etat sur les revenus et sont valables pour toutes les parties en cause.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice générale,  
Séverine RUCCOUY



Par le Collège :

Le Bourgmestre,  
Yvan FELLI

RECOMMANDÉE

ALLONS EN VENT S.C.R.L.

Route de Vencimont, 16

5570 JAVINGUE